

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 5 octobre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	30/09/2024
En exercice	14	Date de la séance	05/10/2024
Présents	8	Heure de la séance	9H30
Votants	11	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	BEC Dominique
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne		X	
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice		X	GISTAIN Marie-Angèle
LENE Luc	X		
LEON Frédéric		X	CASTREC Yves
REBEL Cyril		X	

Secrétaire de séance	MALARET Stéphane
----------------------	------------------

N° 2024/39-0510 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE CLASSEMENT DE LA VOIE

N° 210 RUE DES ECOLES

Vu l'article L.141-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° D87-2024 en date du 18 septembre 2024 de la Communauté des Communes du Fonsadais autorisant le déclassement des voiries communautaires de la VC n°210 située à Vérac ;

Considérant le projet de réhabilitation du groupe scolaire et de l'aménagement du bourg, notamment la création d'une zone piétonne autour du groupe scolaire ;

Considérant l'intérêt communal à classer dans la voirie communale la voie n° 210 dénommée « rue des Ecoles » ;



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 033-213305428-20241005-2024390510-DE

Berger-Levrault

Monsieur le maire propose de reclasser la voie n°210 dans les voies communales de Vérac.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'APPROUVER le classement de la voie n° 210 dénommée « rue des Ecoles », débutant au carrefour de la RD737 et se terminant au carrefour de la RD 246, d'une longueur de 180 mètres linéaire, dans la voirie communale;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents utiles à l'intégration de cette voie au tableau de classement des voies communales, après transmission du dossier au service du Cadastre.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 11**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 5 octobre 2024

A Vérac, le 7 octobre 2024

Le Maire
Dominique BEC

Pour copie conforme,

